

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2023-205

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

26_DDFIP_ Direction Départementale des Finances Publiques /

26-2023-09-01-00014 - Délégation de signature Trésorerie Hospitalière Nord
Drôme, Marie-Hélène CHARNAY 09-2023 (2 pages)

Page 3

26-2023-09-01-00013 - Délégations de signature Trésorerie Hospitalière Sud
Drôme, Ambre CHEVALLIER 09 2023 (2 pages)

Page 6

26_DDT_Direction Départementale des Territoires de la Drôme / Service

Appui - Transition Ecologique et Mobilité

26-2023-09-11-00001 - Arrêté de subdélégation de signature pour l'exercice
de la compétence d'ordonnateur secondaire (4 pages)

Page 9

26_DDFIP_ Direction Départementale des
Finances Publiques

26-2023-09-01-00014

Délégation de signature Trésorerie Hospitalière
Nord Drôme, Marie-Hélène CHARNAY 09-2023



Direction départementale des finances publiques de la Drôme

TRÉSORERIE HOSPITALIÈRE NORD DROME

179-201 BOULEVARD MARÉCHAL JUIN

26 000 VALENCE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE HOSPITALIÈRE NORD DROME

Le comptable, responsable de la trésorerie de LA TRÉSORERIE HOSPITALIÈRE NORD DRÔME

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants, L. 252 et L. 257 A et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme MAX Émilie, inspectrice des finances publiques**, adjointe au comptable chargé de la trésorerie HOSPITALIÈRE NORD DRÔME, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 MOIS et porter sur une somme supérieure à 15 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment, les avis de mise en recouvrement, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :



Nom et prénom des agents	grade	Durée et montant
CHAMBONNET Odile	<i>Contrôleuse principale</i>	<i>18 mois et 3 000 €</i>
CHOMET Denis	<i>Contrôleur principal</i>	<i>18 mois et 3 000 €</i>
MOSCA Nathalie	<i>Contrôleuse principale</i>	<i>18 mois et 3 000 €</i>
POUJOL Catherine	<i>Contrôleuse principale</i>	<i>18 mois et 3 000 €</i>
TORTOSA Laurent	<i>Contrôleur principal</i>	<i>18 mois et 3 000 €</i>
VEY Agnès	<i>Contrôleuse principale</i>	<i>18 mois et 3 000 €</i>
BRESSAND Delphine	<i>Contrôleuse</i>	<i>18 mois et 3 000 €</i>
LAURENT-TELLUS Roselyne	<i>Contrôleuse</i>	<i>18 mois et 3 000 €</i>
MENIERE Morgane	<i>Contrôleuse</i>	<i>18 mois et 3 000 €</i>
VALLET Chrystèle	<i>Contrôleuse</i>	<i>18 mois et 3 000 €</i>
BOUCHET Maryline	<i>Agente</i>	<i>12 mois et 1 500 €</i>
CREPEL Marie	<i>Agente</i>	<i>12 mois et 1 500 €</i>
BEN KHADHER Hana	<i>Agente</i>	<i>12 mois et 1 500€</i>
FERRIER Léa	<i>Agente</i>	<i>12 mois et 1 500 €</i>
GIDROL Philippe	<i>Agent</i>	<i>12 mois et 1 500 €</i>
LHOMME Mireille	<i>Agente</i>	<i>12 mois et 1 500 €</i>
SYLVAIN Nicolas	<i>Agent</i>	<i>12 mois et 1 500 €</i>

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Drôme.

À Valence le 1^{er} septembre 2023.
La comptable,

SIGNE

Marie-Hélène CHARNAY
Inspectrice Divisionnaire Hors Classe

26_DDFIP_ Direction Départementale des
Finances Publiques

26-2023-09-01-00013

Délégations de signature Trésorerie Hospitalière
Sud Drôme, Ambre CHEVALLIER 09 2023



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale ou départementale
des Finances publiques de la Drôme**
Trésorerie Hospitalière Sud Drôme
2 place Emile Loubet
26200 Montélimar

Délégation de signature du responsable de la trésorerie hospitalière Sud Drôme

Le comptable, Ambre Chevallier, responsable de la trésorerie hospitalière Sud Drôme

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247, R 247-4 et suivants, et L.257A et suivants ;

Vu le décret n° 2099-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la DGFIP

Vu le décret n° 2014-1564 du 22 décembre 2014 relatif aux services déconcentrés de la DGFIP

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 16 ;

Arrête

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Christiane COURBON, adjointe au comptable de la trésorerie hospitalière Sud Drôme, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 5 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créance, ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom	Grade	Durée	montant
LOURDAUT Elodie	Contrôleur	12 mois	3 000 €
CHAMBE Sophie	Contrôleur	12 mois	3 000 €
OSTERNAUD Mélanie	Contrôleur	12 mois	3 000 €
PAYET Christophe	Agent	6 mois	1 000 €
BONIFACE Matthias	Agent	6 mois	1 000 €
COLIN Sarah	Agent	6 mois	1 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de Département de la Drôme.

Montélimar, le 1^{er} septembre 2023

Le comptable

Signé

Ambre CHEVALLIER
Inspecteur divisionnaire des Finances publiques

26_DDT_Direction Départementale des
Territoires de la Drôme

26-2023-09-11-00001

Arrêté de subdélégation de signature pour
l'exercice de la compétence d'ordonnateur
secondaire



ARRETE N°

**PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE
D'ORDONNATEUR SECONDAIRE ET POUVOIR ADJUDICATEUR**

Isabelle NUTI, Directrice Départementale des Territoires de la Drôme,

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Thierry DEVIMEUX, Préfet de la Drôme à compter du 21 août 2023 ;

VU le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU l'arrêté interministériel du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté du Premier Ministre et du ministre de l'Intérieur en date du 26 juillet 2019 nommant Mme Isabelle NUTI directrice départementale des territoires de la Drôme à compter du 5 août 2019 ;

VU l'arrêté ministériel du 19 juillet 2023 nommant Madame Anne HEURTAUX, Directrice départementale adjointe des territoires à compter du 4 août 2023 ;

VU la désignation du directeur départemental des Territoires en qualité de chef de la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN) ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2020 portant création du secrétariat général commun départemental de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2020-12-10-001 du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2023-01-11-00001 du 11 janvier 2023 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Drôme ;

4, place Laennec
26000 VALENCE
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

VU l'arrêté n°26-2023-08-04-00007 du 4 août 2023 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et pouvoir adjudicataire,

•**VU** l'arrêté préfectoral n°26-2023-08-21-00020 du 21 août 2023 donnant délégation en matière d'ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur à Isabelle NUTI, directrice départementale des territoires de la Drôme et notamment son article 6 ;

•**SUR** proposition de Mme la cheffe du service appui, transition écologique, mobilités de la DDT de la Drôme ;

ARRETE

Article 1 : Subdélégation permanente est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour les BOP ci-après :

BOP	Chef de service (ou adjoint)	Chef de pôles (ou adjoint)	Nature et montant HT maximum par acte
113 - Paysage, Eau et Biodiversité			
113-01 : Sites, paysages, publicité			
	Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe		20 000,00 €
113-02 : Logistique, formation et contentieux 113-07 : Gestion des milieux et biodiversité			
	Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC, adjoint	Sarah GAGNARD Olivier CARSANA Stéphanie RETOURNAY	20 000,00 €
135 - Urbanisme, Territoires, et Amélioration Habitat			
135-01 : Construction locative et amélioration du parc			
	Jean JULIAN Claudie PAJOVIC, adjointe		20 000,00 €
		Cloé VALLETTE Jean-Luc PROFILI (adjoint)	20 000,00 €
135-02 : Soutien à l'accèsion à la propriété 135-03 : Lutte contre le plomb 135-04-01 : Qualité de la construction 135-04-09 : Fond sécheresse 135-04-06 : Observatoire loyers 135-05-03:formation apprentis 135-05-06 : études logement			
	Jean JULIAN Claudie PAJOVIC, adjointe		20 000,00 €
135-04-05 : Contentieux de l'urbanisme			
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint		20 000,00 €
135-05 : Soutien et 135-07 : Urbanisme et aménagement			
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint	Dominique GUTIEZ	20 000,00 €

4, place Laennec
26000 VALENCE
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drôme.gouv.fr
www.drôme.gouv.fr

149 – Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières			
149-21: Adaptation des filières à l'évolution des marchés 149-22: Gestion des crises et des aléas de la production agricole 149-23: Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles 149-24: Gestion équilibrée et durable du territoire 149-27: Moyens de mise en œuvre des politiques et gestion des interventions			
		Manon COURIAS Elisabeth MANZON, adjointe	20 000,00 €
			Stéphanie DEVERNAY Elisabeth MANZON
			20 000,00 €
149-26 : Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois			
		Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC, adjoint	20 000,00 €
			Frédéric SARRET
			20 000,00 €
181 – Prévention des risques			
181-01 Prévention des risques technologiques et des pollutions			
		Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint	20 000,00€
			Philippe DAYET
			20 000,00 €
181-01-01- Amélioration de la qualité de l'environnement sonore			
		Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe	20 000,00 €
181-10: Prévention des risques naturels et hydrauliques			
		Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint	20 000,00 €
			Philippe DAYET
			20 000,00 €
181-14: Fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier)			
		Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint	20 000, 00 €
			Philippe DAYET
			20 000,00 €
203 – Infrastructures et service des transports			
203-13 – Soutien, régulation, contrôle et sécurité des services de transports terrestres			
		Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe	20 000,00 €
203-47 – Etudes générales (guichet unique transport)			
		Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe	20 000,00 €
207 – Sécurité et éducation routière			
207-03 : Education routière			
		Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe	20 000,00 €
			Vincent GRIERE Anne DUCHATEAU, adjointe
			20 000,00 €

4, place Laennec
26000 VALENCE
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

380 – Fonds vert			
380-02: Adaptation des territoires au changement climatique : mesure prévention des inondations			
	Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint		20 000,00€
		Philippe DAYET	20 000,00 €
380-02: Adaptation des territoires au changement climatique : mesure prévention des risques d'incendie de forêt			
	Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC, adjoint		20 000,00 €
		Frédéric SARRET	20 000,00 €
380-03: Amélioration du cadre de vie : mesure covoiturage			
	Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe		20 000,00 €
380-03: Amélioration du cadre de vie : mesure ingénierie d'animation et de la planification de la transition écologique			
	Rachid Koob Lancelot Ripley, adjoint		20 000,00 €

Cette délégation comprend la signature de tout acte relatif à l'acquisition au nom de l'État de biens immobiliers en vue de leur intégration dans une forêt domaniale gérée par l'Office National des Forêts, dans la limite d'un montant de 20 000 € taxes et frais compris.

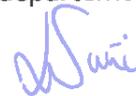
723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État			
723-11 : Opérations structurantes			
	Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC, adjoint		20 000,00 €
		Frédéric SARRET	20 000,00 €

La liste des agents habilités à utiliser les nouveaux outils dématérialisés : valider les demandes d'achats et les demandes de subventions ainsi qu'à constater le service fait, dans le cadre de Chorus formulaire et/ou sur formulaire papier, est précisé sur une note interne.

Article 2 : Le présent arrêté, qui sera publié au RAA, abroge l'arrêté n° 26-2023-08-04-00007 du 4 août 2023.

Fait à Valence, le 11 SEP. 2023

Pour la Préfète, et par délégation,
La directrice départementale des territoires



Isabelle NUTI